

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Durée

4:00 heures

Spécialisation

Droit pénal/ Procédure

Niveaux :

1. Initiation
2. Perfectionnement

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



Date

Le 21/09/2018

Horaires

De 8:30 à 12:30

Lieu de la formation

Hôtel MERCURE Clemenceau

252 Boulevard de la Marne

21000 DIJON

Intervenant(s)

Madame Claire SOURZAT, Maître de Conférences en droit privé

1 avocat discutant

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,..)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

Etude de la notion et du régime juridique des nullités. Actualités sur le thème

Programme :

Section 1 : Nature des nullités

Section 2 : Régime des nullités

Section 3 : Les nullités durant la phase d'enquête

Section 4 : Les nullités durant la phase d'instruction

Section 5 : Les nullités durant la phase de jugement

A retourner à :

ERAGE
Délégation Bourgogne
12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON
Tél : 03 80 73 22 09
Fax : 03 80 28 56 93
Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 21 septembre 2018

Horaires

8h30-12h30

Durée

4:00 heures

Lieu de la formation

Hôtel MERCURE Clemenceau
22 Boulevard de la Marne – 21000 DIJON

Niveau

1. Initiation
2. Perfectionnement



Spécialisation

Droit pénal / Procédure

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

60 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
(1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

Avocat Salarié

Avocat Libéral

Jeune Barreau

Magistrat

Juriste

Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	140€
Avocat 2 premières années d'exercice :	100€